

Le 22 juin 1770 - Desroches au ministre

Brest, Service Historique de la Défense, département Marine. Ms.92, n°47

N°76.

A l'Isle de France le 22 juin 1770

Monseigneur,

Il serait à désirer que nous eussions ici dans la plus profonde paix, au-moins 12 petits bâtiments de guerre, tels que senaux ou brigantins, qui porteraient tout au plus 14 ou 16 canons. Ce n'est que par là que nous pouvons entretenir une correspondance réglée, même dans la belle saison, avec l'île de Bourbon. Cependant cette correspondance est indispensablement nécessaire, et ne saurait avoir trop d'activité. Celle avec l'île Rodrigue peut, dans certaines circonstances, être encore plus importante, et mon plan à cet égard serait d'avoir, sans interruption, autant que la saison le permettrait, une corvette à Bourbon et une autre à Rodrigue, lesquelles n'appareilleraient pour venir à l'Isle de France, que lorsqu'elles verraient arriver leurs camarades pour les relever. Par ce moyen nous communiquerions exactement et sûrement, M. de Bellecombe et moi, ce qui a été jusqu'ici moralement impossible, et même le physique de ces mers nous empêche absolument de correspondre avec Bourbon pendant les mois de janvier, février, mars, et une bonne partie d'avril.

Permettez-moi, Monseigneur, de faire ici une digression à cet égard. Par la raison que je viens de dire, je crois qu'il est à propos que vous ayez la bonté de recevoir directement les comptes de MM. de Bellecombe et de Crémont pendant cette saison, quand même vous ne pourriez leur répondre que par le canal de M. Poivre et le mien.

Je reviens au besoin que j'ai d'avoir des corvettes à l'Isle de France. Il est de la plus grande conséquence d'en avoir deux uniquement destinées pour Rodrigue, dont l'une y serait toujours mouillée et n'appareillerait, comme à Bourbon, que lorsque sa camarade arriverait pour la relever.

Outre ces 4 bâtiments qui serviraient dans un mouvement continu, je voudrais en avoir toujours un dans le Port-Louis, gréé, armé et équipé, et pourvu de 5 mois d'eau et de 5 mois de vivres, afin de pouvoir le faire partir d'un moment à l'autre, soit pour l'Europe, soit pour l'Inde.

Je me flatte, Monseigneur, que vous sentez, non pas l'utilité, mais la nécessité de ces dispositions-là ; par la dernière, je suis toujours en état de vous rendre des comptes essentiels dans des circonstances critiques, ou de faire passer sans retardement des avis importants dans l'Inde.

Par ma station à Bourbon je suis toujours en état de donner des ordres, et de recevoir des avis de cette île qui désormais va contribuer pour plus de moitié à notre subsistance.

Par ma seconde station à Rodrigue, je suis averti le plus tôt possible de tout ce qui peut se passer à la vue de cette île, qu'il faut nécessairement reconnaître pour venir à celle-ci, et dont, en cas de guerre, les ennemis ne manqueraient pas de s'emparer, si on ne prend des mesures à l'avance pour les en empêcher, comme j'ai eu l'honneur de vous le proposer par ma lettre n°47 de l'année dernière.

Il serait même avantageux d'avoir un sixième bâtiment au Port Bourbon, disposé comme celui du Port-Louis, et prêt (en y jetant un équipage) à partir d'un moment à l'autre, pour l'Inde ou pour l'Europe ; car rien de si facile que de bloquer le Port-Louis quand on sera supérieur en forces de mer ; mais toutes les armées navales de l'univers ne bloqueront pas pendant 15 jours le Port-Bourbon : il faut, ou qu'elles y entrent, ou qu'elles s'élèvent au vent à une telle distance qu'un petit bâtiment pourra toujours leur échapper.

Pour remplir ces objets, j'ai actuellement *le Vigilant, l'Heure du Berger, le Vert-Galant*, et, si vous voulez la compter, *l'Etoile du matin*. Il m'en faudrait au moins 6 autres, et j'imagine que le moyen de me les envoyer à peu de frais, serait de les armer aux frais du Roi dans quelque port d'Europe, de les donner toutes équipées et toutes gréées à des négociants qui y mettraient des équipages et des vivres, qui dirigeraient ensuite leurs opérations vers la côte de Guinée, où ils se

chargeraient de 100 Noirs, et même 150 chacun ; ils doubleraient ensuite le cap de Bonne-Espérance, et viendraient nous apporter leurs cargaisons qui seraient richement vendues ; et dès le moment de leur arrivée à l'Isle de France, les bâtiments et les équipages seraient à la charge du Roi. Il y a quelques mois que j'ai fait cette combinaison, (Peut-être est-ce rêve, cependant il ne me paraît pas chimérique), et j'en ai marqué mon sentiment à M. d'Arboutin qui a dû vous rendre compte de mon idée, s'il l'a trouvée juste. J'ose la hasarder devant vous-même, comptant sur l'indulgence que vous aurez pour mon zèle, ne fut-il pas éclairé, car je ne me pique pas d'être négociant, et dans cette occasion spécialement, je sens qu'il faut que le particulier y trouve un grand avantage, et je cherche en même temps à diminuer les frais pour le Roi.

Quant à nos flûtes, Monseigneur, je pense qu'il est très important que nous les gardions. Je vais avoir l'honneur de vous détailler l'utilité de chacune séparément.

L'Africain est un des plus beaux et des meilleurs bâtiments que le Roi ait dans son espèce ; et il a dans ces mers-ci l'avantage d'être plus propre qu'aucun autre qui ait existé, à la traite des bœufs de Madagascar. Si la guerre survenait, il pourrait jouer un beau rôle dans un moment de surprise, aussi mon opinion est qu'il faut toujours le conserver pour le service du Roi.

L'Ambulante est aussi une très belle flûte. Si nous avons un plus grand nombre de petits bâtiments, on pourrait, sans inconvénient, la donner en temps de paix aux particuliers, afin de remplir le double projet d'animer le commerce dans cette colonie, et d'écarter les officiers de la marine du Roi de tout ce qui est mercantile.

Je dirai la même chose de *la Normande* qui est actuellement entre les mains des particuliers.

Quant à *la Nourrice*, elle n'est à bien dire bonne que pour le commerce ; aussi l'avons-nous donnée au cinquième¹ au Sr Marion, conformément à ce que vous nous avez écrit en sa faveur.

Je ne parle pas de *la Garonne*, quoique ce soit un excellent bâtiment ; mais il est aux trois quarts usé, et il y a de la hardiesse à moi de m'en servir comme je fais ; aussi ne l'ai-je employé qu'à aller prendre du bois au Grand-Port, et aujourd'hui la nécessité me force de l'envoyer à Bourbon chercher des grains.

Il y a ici de quoi construire non pas des corvettes, non pas des flûtes, mais des vaisseaux : mais la main-d'œuvre a été jusqu'ici à un prix si excessif, que, quoique nous ayons des fers et des bois, il n'y a que dans un cas forcé que l'on peut songer à construire ; d'un autre côté, il n'y a point de chemins, et on ne peut tirer des bois que du côté de la mer, ce qui est contre la saine politique ; et nous sommes bien éloigné d'avoir assez de bœufs pour fournir aux charrois. Si nous voulions mettre cette partie dans toute la vigueur dont elle est susceptible, il nous manque encore des Noirs et beaucoup. Et un vice cruel dans la constitution de cette île, c'est qu'il n'y a point de peuple blanc, quoique l'Européen puisse s'employer depuis le matin jusqu'au soir toute l'année, aux travaux les plus violents, sans altérer sa vigueur, ni courir risque d'abrégier ses jours.

J'attends de Bourbon dans le mois prochain, un senau que l'on y a construit assez mal à propos, parce qu'il a coûté immensément, mais qui nous sera bien utile en le joignant à nos autres corvettes en attendant mieux.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Ch. Desroches

* * *

¹ Au cinquième : signifie que sans supporter aucun frais de l'affrètement, un cinquième du fret est dû au prêteur, ici le roi.